



FICHE DE DONNEES DE SECURITE Holts Nettoyant Freins

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Holts Nettoyant Freins
NO DE PRODUIT :	52460600131, 72460500136
DISTRIBUTEUR	HONEYWELL AFTERMARKET EUROPE 21 Avenue Saint-Mathurin BP 70233 60002 Beauvais Cedex - France TEL+33(0)3 44 12 30 30 FAX +33(0)3 44 12 33 66 A Honeywell Consumer Products Group Company www.holtsauto.com
PERSONNE À CONTACTER	Regulatory Affairs
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE	FR - INRS Tél: +33 (0)1.45.42.59.59 24hrs B - Antigifcentrum Tél: +32.70.245.245 24hrs NL - Rijksinstituut voor Volksgezondheid en Milieuhygiëne: tel. +31 (0)30 274 91 11 24hrs UK - 00 44 (0) 161 491 7391 office hrs = 0900 - 1700 hrs Out of office hours Tel: 020 7358 9167

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Irritant pour la peau. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

CLASSIFICATION Xi;R38. F+;R12. N;R51/53. R67.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
Mélange de hydrocarbures aliphatiques ou cycloparaffiniques			60-100%	Xn;R65. Xi;R38. F;R11. N;R51/53. R67.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Garder la victime au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

INGESTION

Rincer soigneusement la bouche. Garder au repos, au chaud et à l'air frais. **NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !**

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LES YEUX

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Holts Nettoyant Freins

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandations spécifiques, mais une protection respiratoire peut néanmoins être requise dans des circonstances exceptionnelles lors d'une contamination importante de l'air.

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. EN374 Les gants en caoutchouc sont recommandés.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

MESURES D'HYGIÈNE

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Aérosol		
ODEUR	Hydrocarbures aromatiques		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	63° - 100°C	DENSITÉ RELATIVE	0.686
VOLATILE PAR VOLUME (%)	95.89%	VISCOSITÉ	0.44mm² 40°C
POINT D'ÉCLAIR (°C)	<1C	TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)	200°C

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu ou une haute température créé : Fumées âcres de : Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INHALATION

Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. En cas de travail prolongé sur des grandes surfaces dans des locaux mal ventilés et de faible taille, des vapeurs peuvent se développer en concentrations susceptibles de provoquer des malaises sous forme de maux de tête et d'irritation des yeux et de l'appareil respiratoire.

INGESTION

Peut causer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac. Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

Holts Nettoyant Freins

CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

VOIE D'EXPOSITION

Inhalation. Contact avec la peau et/ou les yeux.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Dangereux pour l'environnement : Peut avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Ce produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Empêcher l'écoulement dans l'eau ! Ce produit chimique est toxique pour les organismes aquatiques.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

GÉNÉRALITÉS

Quantités Limitées



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT

AEROSOLS

NO. UN ROUTE

1950

N°CLASSIFICATION ADR

2

CLASSIFICATION ADR

Class 2

GROUPE D'EMBALLAGE ADR

N/A

NO. D'ÉTIQUETTE ADR

2.1

NO. CLASSE RID

2

GROUPE D'EMBALLAGE RID

N/A

NO. UN MER

1950

CLASSE IMDG

2.1

GROUPE D'EMBALLAGE IMDG

N/A

EMS

F-D, S-U

POLLUANT MARIN

Non.

NO. UN, AIR

1950

CLASSE AIR

2.1

GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN

N/A

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant



Extrêmement inflammable



Dangereux pour l'environnement

PHRASES DE RISQUE

R12

Extrêmement inflammable.

R38

Irritant pour la peau.

R51/53

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

CONSEILS DE PRUDENCE

S2

Conserver hors de la portée des enfants.

S9

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

S24

Éviter le contact avec la peau.

Holts Nettoyant Freins

S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
A1	Réceptif sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
A2	Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
S29/56	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

ÉTIQUETAGE DES DÉTERGENTS:

>= 30% Agents de surface amphotères,

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Detergents Regulation EC 648/2004

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION	21/10/2009
NO DE REV. /REEMPL. FDS GÉNÉRÉE LE	11
NO. FDS	12870
DATE	2005

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11	Facilement inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.